

CONGO

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°5058 - VENDREDI 25 JUILLET 2025

CONSEIL DES MINISTRES

# Des directives pour améliorer le climat des affaires



Lors du Conseil des ministres du 23 juillet, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a rappelé aux membres du gouvernement la nécessité d'améliorer le climat des affaires, seul mécanisme permettant d'attirer et de fixer des investisseurs potentiels. Le chef de l'État a salué, par ailleurs, la pertinence du document fixant le cadre budgétaire à moyen terme qui s'inscrit dans le processus de préparation du budget de l'État pour l'exercice 2026.

Pages 4-5

DIPLOMATIE

## L'ambassadeur du Gabon fait ses adieux



Après neuf ans d'exercice en terre congolaise, René Makongo, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Gabon au Congo, est arrivé au terme de sa mission diplomatique. Il a fait ses adieux au président de la République, Denis Sassou N'Guesso, hier à Brazzaville. « *Les dossiers que je vais confier à mon successeur vont consister à renforcer davantage les relations de coopération entre nos deux pays* », a indiqué le diplomate.

Page 9

SMIB 2025

## La SNPC en faveur du sport et de la jeunesse

La 20<sup>e</sup> édition du semi-marathon international de Brazzaville (Smib) qui se tiendra le 14 août est sponsorisée par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC). Comme lors des années précédentes, l'opérateur pétrolier national veut, une fois de plus, réaffirmer son engagement en faveur du sport et de la jeunesse.

Page 14



RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

## La responsabilité des États pointée du doigt

Dans un avis rendu le 23 juillet, la Cour internationale de justice (CIJ) estime que les États ont bien des obligations en matière de lutte contre le réchauffement climatique et ouvre la voie à des « réparations » pour les pays vulnérables. Cette « juridicisation » de la lutte contre le changement climatique permet

donc aux pays africains d'exiger des réparations climatiques aux pays pollueurs. « *Les États qui violent leurs obligations climatiques commettent un acte illicite et pourraient se voir réclamer des réparations par les pays les plus affectés* », ont déclaré les juges du CIJ.

Page 11

ÉDITORIAL

Rail

Page 2

## ÉDITORIAL

## Rail

Le réseau ferroviaire est d'une importance cruciale pour l'économie et le développement durable, car il permet de transporter de grandes quantités de marchandises et de voyageurs, tout en réduisant la congestion routière.

Transporteur de masse sur de longues distances, le chemin de fer Congo océan est aussi crucial pour le tissu économique. Il était d'ailleurs considéré comme épine dorsale de l'économie congolaise. Bien qu'il soit aujourd'hui confronté aux problèmes d'ordre financier et infrastructurel qui entravent son fonctionnement normal et limitent sa capacité à assurer un transport efficace et fiable, sa position reste irremplaçable.

Admettons-le, la réhabilitation annoncée de la ligne ferroviaire Mayoko / Pointe-Noire par un groupe de nationalité turque peut être considérée comme une renaissance du rail sur ce tronçon qui a longtemps facilité le transport du manganèse du Gabon vers le port de Pointe-Noire. De même, cette rénovation augure de bonnes perspectives, tant pour la population riveraine que pour les entreprises désireuses d'exploiter les richesses du sous-sol dans cette partie du pays riche en minerais.

Le secteur ferroviaire étant en constante évolution, intégrant des innovations technologiques qui améliorent l'efficacité, la sécurité et la durabilité des infrastructures, construire des nouvelles lignes en phase avec les nouvelles technologies en la matière devient plus qu'impérieux pour espérer se connecter à la sous-région par le rail.

Autant dire que relancer le projet longtemps caressé de construire une nouvelle ligne de chemin de fer reliant la côte atlantique à l'hémisphère nord en passant par l'Est et l'Ouest doit intégrer la vision future des gouvernants.

Les Dépêches de Brazzaville

## ENVIRONNEMENT

## Une étude d'impact environnemental et social pour tout projet de développement

Le Conseil des ministres a adopté, le 23 juillet à Brazzaville, le projet de décret fixant les conditions et les modalités de réalisation de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social.

Soumis par la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, le texte a pour but de rendre obligatoire la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social pour tout projet de développement socioéconomique à engager sur l'ensemble du territoire national.

« Le projet en examen a pour objet de remplacer le décret du 20 novembre 2009

fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact relatif à l'évaluation environnementale plus adaptée au contexte actuel fondé sur une politique de diversification économique et de développement durable du pays », indique le compte rendu du Conseil des ministres.

Outre cela, ce texte fixe les modalités de réalisation de l'étude d'impact environnemental et social. Il fournit aux promoteurs de projets les lignes directrices de réalisation des études d'impact environnemental et social, ainsi que les orientations techniques données aux bureaux d'études chargés de conduire l'évaluation environnementale. Les mécanismes précisés dans le projet de décret en examen permettront d'assurer le suivi et le contrôle par l'administration, en vue de garantir l'intégrité environnementale des milieux ainsi que la santé de la population riveraine.

Il sied de noter que la protection de l'environnement est devenue une priorité mondiale absolue dans le contexte actuel d'urgence et de défis posés par le changement climatique. Un cadre législatif d'encadrement des activités économiques sous l'angle de leur impact sur l'environnement, la santé et le cadre de vie de la population a été mis en place grâce à la loi n°33-2023 du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement en République du Congo.

Guillaume Ondze

« Le projet en examen a pour objet de remplacer le décret du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact relatif à l'évaluation environnementale plus adaptée au contexte actuel fondé sur une politique de diversification économique et de développement durable du pays »

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

**Direction des rédactions :** Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

**Rédaction en chef :** Guy-Gervais Kitina,  
**Rédacteurs en chef délégués :** Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya  
**Grand reporter :** Nestor N'Gampoula  
**Service Société :** Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
**Service Politique :** Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Roger Ngombé  
**Service Économie :** Firmin Oyé (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé  
**Service Afrique/Monde :** Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Fiacre Kombo, Rock Ngassakys  
**Service Culture et arts :** Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo  
**Service Sport :** James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

## LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

**Rédacteur en chef délégué :** Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (chefe de service)

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

**Chef d'agence :** Victor Dosseh  
**Rédacteur en chef :** Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

**Direction de l'Agence :** Ange Pongault  
**Chef d'agence :** Nana Londole  
**Rédacteur en chef :** Jules Tambwe Itagali  
**Coordonnateur :** Alain Diasso  
**Rédaction :** Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo  
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/  
Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

## SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo  
**Chef de service :** Clotilde Ibara  
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

## PAO - MAQUETTE

**Chef de service PAO :** Eudes Banzouzi  
**Chef de service :** Cyriaque Brice Zoba  
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

## INTERNATIONAL

**Direction :** Bénédicte de Capèle

**Adjoint à la direction :** Christian Balende  
**Rédaction :** Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,  
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

## ADMINISTRATION - FINANCES

**Direction :** Kiobi Abira  
**Assistant à la direction :** Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi  
**Chef de service RHC :** Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo  
**Chef de service Audit :** Arcade Bikondi, ,  
**Chef de service Comptabilité :** Wilfrid Meyal  
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

**Coordination, Relations publiques :** Mildred Moukenga  
**Chef de service publicité :** Rodrigue Ongagna  
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo  
**Chef de service diffusion :** Guylin Ngossima  
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbélé Ngono

## COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

**Direction :** Guillaume Pigasse  
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

## LOGISTIQUE ET SECURITE

**Direction :** Gérard Ebami Sala  
**Adjoint à la direction :** Elvy Bombete  
**Coordonnateur :**  
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

## INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

**Direction :** Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

**Directeur adjoint :** Abdoul Kader Kouyate Mbengué Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

## LIBRAIRIE LES MANGUIERS

**Responsable :** Émilie Moundako Éyala  
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

## MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

**Responsable :** Maurin Jonathan Mobassi  
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

## CENTRE DE REFLEXION SUR

L'INTEGRATION REGIONALE  
**Direction :** Emmanuel Mbengué

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64  
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

**Président :** Jean-Paul Pigasse  
**Directrice générale :** Bénédicte de Capèle  
**Secrétaire général :** Ange Pongault

\*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,  
eMail : contact@inc-sa.com,  
site Internet www.inc-sa.com

## MILITANTISME:

## Jacorcel Obabaka interpelle sur le devoir politique

« La politique n'est pas une vitrine mais un devoir », a souligné le conseiller municipal de Brazzaville, membre du Parti congolais du travail, Jacorcel Obabaka, évoquant ses convictions pour le Congo de demain.

En marge du séminaire sur l'intelligence technologique et la coopération Sud-Sud qui se tient à Pékin en Chine, Jacorcel Obabaka, qui œuvre dans l'arène politique congolaise depuis 2009, s'est confié à sa vision de la politique et aux exigences d'un engagement sincère. « J'ai choisi de m'engager pour faire de l'action publique un levier de développement en étant utile là où je suis », a-t-il indiqué se présentant en homme de terrain. Le conseiller municipal, attaché à la Primature, a ainsi exhorté les acteurs politiques, particulièrement les jeunes de la formation politique dont il est membre, à s'engager non pas par besoin de visibilité mais par devoir pour servir : « Ne cherchez pas à vous faire remarquer. Cherchez à être utiles. La politique n'est pas un tremplin vers le confort, c'est un terrain de sacrifice. Quand on est utile, on devient indispensable. Voilà le seul chemin durable ».

À quelques mois de la prési-

dentielle de mars 2026, Jacorcel Obabaka ne pouvait pas ne pas aborder la question. « Ce n'est pas une fidélité aveugle. Je soutiendrai la candidature du président Denis Sassou N'Guesso, un homme d'État expérimenté. Il a maintenu l'unité nationale en préservant la paix dans un environnement régional instable et jeté les bases d'un développement progressif. Les lenteurs constatées dans certains domaines relèvent moins d'un défaut de vision que d'un problème d'exécution », selon lui.

Au-delà du redémarrage de certains projets d'infrastructure, de l'ouverture progressive d'une diplomatie économique, l'action politique devrait davantage être concrète dans les services sociaux de base : la santé, l'éducation, l'eau et l'électricité. L'impact, a-t-il déclaré, doit être de plus en plus visible dans la vie quotidienne de la population. « Dans la consolidation de la confiance



Jacorcel Obabaka, conseiller municipal de Brazzaville./DR

entre l'administration et la population, il faut redonner de la vigueur aux institutions locales en responsabilisant

davantage les collectivités », a-t-il souhaité en appelant à un renouvellement de la classe politique pour un avenir qui se

joue dans l'efficacité administrative et la revitalisation des institutions locales.

Ouvert à toutes les sensibilités qui contribuent à bâtir un Congo uni et indivisible, Jacorcel Obabaka fustige le repli partisan et identitaire. « Je parle à tout le monde parce que je travaille pour tout le monde. Mon engagement repose sur la loyauté envers la République, pas envers des factions internes », a-t-il confié.

Sur son avenir politique, Jacorcel Obabaka n'a pas fait de grandes annonces. « Je continue à proposer, à servir. Et si la République juge utile de me confier d'autres responsabilités, je suis prêt. Pour le moment, je reste à ma place, avec fidélité et discipline », a-t-il fait savoir en émettant le vœu de la continuité avec Denis Sassou N'Guesso et de la correction de l'action politique dans les secteurs où les choses n'ont pas tourné à plein régime.

Rominique Makaya

## TRIBUNE LIBRE

## Les mensonges de la guerre préventive et l'arrogance impériale

Pendant longtemps, les experts occidentaux du « vote en guerre » ont bâti un discours dangereux. Ils ont habillé d'un vernis moral et juridique des expéditions punitives, des invasions militaires et des opérations secrètes conduites par les armées impériales contre des peuples libres. Ce discours, longtemps accepté sans contestation majeure dans les médias dominants, justifiait les « guerres préventives » — un concept qui, rappelons-le, n'existe pas en droit international.

Cette idée de guerre préventive — attaquer un pays sous prétexte qu'il pourrait devenir une menace — a été inventée pour contourner les principes de souveraineté des peuples. Elle a servi à masquer de véritables entreprises de domination économique, idéologique et géopolitique. Et les résultats sont là : chaos, misère, instabilité.

Regardons les faits. Partout où les puissances occidentales sont intervenues militairement au nom de la

démocratie, elles ont souvent remplacé des régimes autoritaires par des régimes pires encore, ou laissé place à l'anarchie totale. En Irak, en Libye, en Syrie, les interventions extérieures n'ont pas apporté la paix. Elles ont détruit des États, démantelé des services publics et ouvert la voie à des conflits sanglants, à la migration massive et à la perte de repères civilisationnels.

Pourtant, ces mêmes puissances viennent aujourd'hui donner des leçons de démocratie à l'Afrique en exigeant des alternances politiques, des élections crédibles et des régimes ouverts. Quelle ironie ! Ceux qui financent des coups d'État, arment des groupes rebelles et soutiennent des régimes corrompus dès lors qu'ils servent leurs intérêts stratégiques, prétendent incarner la morale universelle.

Et pour que cette morale s'impose, les puissances impérialistes ont recouru à une machine médiatique écrasante. Médias d'État, agences de presse, réseaux sociaux, cinéma, radio, presse écrite : tous les ca-

naux sont mobilisés pour imposer une version univoque du monde. Une version où le fort a toujours raison, où les bombes tombent au nom des droits de l'homme, où l'on parle d'exporter la démocratie tout en détruisant les nations.

Plusieurs dirigeants occidentaux comme en France n'hésitent plus à insister sur la nécessité pour leurs pays de parler plus fort à l'étranger. L'un d'entre eux affirme publiquement qu'il faut donner davantage de moyens aux médias publics pour que la voix de son pays porte plus loin... L'objectif visé par cette stratégie est de contrôler la narration mondiale et modeler l'opinion des peuples africains pour qu'ils acceptent l'inacceptable. Pour qu'ils croient que l'ingérence, les bases militaires étrangères, les accords commerciaux inégaux sont des choix libres, et non des contraintes imposées par la force et la dette.

Mais aujourd'hui, cette stratégie s'effondre. Le mythe de la guerre préventive a perdu toute crédibilité. Le droit international ne la

reconnaît pas, l'histoire récente l'a condamnée, et les peuples en subissent les conséquences. La puissance militaire ne donne pas le droit de dominer.

Alors posons la vraie question : à quoi doit servir la puissance ? À punir ? À imposer ? Ou à réparer ? À construire ? Une armée forte devrait-elle être l'instrument d'une paix durable ou l'arme d'un nouvel impérialisme ? Le moment est venu de tourner la page. De construire un nouvel ordre mondial fondé non sur l'hypocrisie morale et la violence déguisée, mais sur la justice, la souveraineté des peuples, le respect mutuel. Un monde où aucun État, aussi fort soit-il, ne s'arroge le droit de redessiner les cartes ou de faire tomber des gouvernements au nom d'intérêts supérieurs qui ne profitent qu'à lui seul.

Les peuples d'Afrique et d'ailleurs n'ont pas besoin de tutelle. Ils ont besoin d'espace, de vérité et de respect.

Emmanuel Mbengué

## Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 23 juillet 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 23 juillet 2025 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Les affaires suivantes étaient inscrites à son ordre du jour :

-Un projet de décret au titre du ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo ; -Un projet de décret au titre du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique ;

-Un descriptif de l'état d'exécution du budget de l'Etat, de la situation macroéconomique du Congo et ses perspectives ainsi qu'une présentation du cadre budgétaire à moyen terme 2026-2028, au titre du ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public ;

-Des communications aux titres respectifs du ministère des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande pour la première et du ministère de la Santé et de la Population pour la seconde ;

-Des nominations au titre du ministère de la Communication et des Médias et du ministère de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs.

### I/- Ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo

Invitée par le président de la République à prendre la parole, Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un projet de décret fixant les conditions et les modalités de réalisation de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social.

La protection de l'environnement est devenue une priorité mondiale absolue dans le contexte actuel d'urgence et de défis posés par le changement climatique. Un cadre législatif d'encadrement des activités économiques sous l'angle de leur impact sur l'environnement, la santé et le cadre de vie de la population a été mis en place grâce à la loi n°33-2023 du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement en République du Congo. Ce texte rend obligatoire la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social pour tout projet de développement socioéconomique à engager sur l'ensemble du territoire national.

Le projet en examen a pour objet de remplacer le décret du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social. Il permettra de disposer d'un cadre réglementaire relatif à l'évaluation environnementale plus adapté au contexte actuel fondé sur une politique de diversification économique et de développement durable du pays.

Le texte fixe les modalités de réalisation de l'étude d'impact environnemental et social. Il fournit aux promoteurs de projets les lignes directrices de réalisation des études d'impact environnemental et social, ainsi que les orientations techniques données aux bureaux d'études chargés de conduire l'évaluation environnementale. Les mécanismes précisés dans le projet de décret en examen permettront d'assurer le suivi et le contrôle par l'administration, en vue de garantir l'intégrité environnementale des milieux ainsi que la santé de la population riveraine.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les conditions et les modalités de réalisation de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social.

### II/- Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique a présenté aux membres du Conseil un projet de décret portant codification postale en République du Congo.

La gestion et la distribution du courrier ont longtemps été effectuées manuellement. Ce processus s'est rapidement heurté à la difficulté de trouver les bonnes adresses de destination. La création d'un code postal attribué à une zone géographique spécifique permet d'assurer un tri et une livraison efficaces ainsi qu'un acheminement plus précis et plus rapide du courrier, y compris à l'intérieur du pays. La mise en place d'un système d'adressage et de codification postale de qualité aura pour heureuse conséquence de faciliter les activités socioéconomiques dans notre pays.

La réforme proposée permettra à notre pays de répondre aux standards internationaux, notamment portés par l'Union postale universelle, de déve-

lopper le commerce électronique et les échanges intra-africains.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant codification postale en République du Congo.

### III/- Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public

Prenant la parole après y avoir été invité par le président de la République, M. Christian Yoka, ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, a présenté aux membres du Conseil un rapport sur l'évolution du budget de l'Etat au 30 septembre et 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025.

Il en ressort que les recettes budgétaires encaissées au 31 décembre 2024 s'élevaient à 2.323,8 milliards de frs CFA, représentant un taux de réalisation de 89,2%. Les recettes fiscales encaissées ont été de 946,6 milliards de frs CFA, soit un taux de réalisation de 101,2%. Les recettes se sont élevées à 1276,7 milliards de frs CFA (dont 1190 milliards de frs CFA issues des recettes pétrolières), pour une prévision globale de recettes de 1530,5 milliards de frs CFA, soit un taux de réalisation de 83,4% par rapport à l'objectif annuel. Les dépenses ont, quant à elles, atteint 2 000 milliards de frs CFA contre 1833,3 milliards de frs CFA en 2023, soit une augmentation de 9,1%.

Les charges financières de la dette ont été exécutées à 418,9 milliards de frs CFA, pour une prévision de 225 milliards de frs CFA, soit 186,2% des prévisions annuelles. Cette charge se répartit entre dette intérieure et dette extérieure. Ainsi, la dette intérieure a été payée à hauteur de 287,9 milliards de frs CFA. Les dépenses de biens et services ont été en augmentation de 8,7% par rapport à 2023. Les dépenses d'investissement, prévues à 461 milliards de frs CFA, ont été exécutées à 284,4 milliards de frs CFA, soit 57,3% des prévisions, soit une baisse de 11,4% par rapport à 2023.

Pour ce qui concerne le solde budgétaire global, il faut noter une détérioration de 37,8%, suite à une augmentation de 9,1% des dépenses budgétaires. Globalement, et à la fin de l'année 2024, la situation de financement et de trésorerie affiche un gap de 14,7 milliards de frs CFA.

Au 31 mars 2025, et pour le budget en cours d'exécution, le ministre Yoka, après avoir rappelé l'évolution des mêmes agrégats que pour la situation au 31 décembre 2024, a conclu que le solde global du budget s'établissait à 109,8 milliards de frs CFA, solde amélioré de 82,1 milliards de frs CFA par rapport au 31 mars 2024.

Le solde primaire de base s'est, quant à lui, établi à 179,2 milliards de frs CFA, soit 22% de l'objectif annuel. Ce solde a connu une hausse de 40,2% par rapport à mars 2024.

A fin mars 2025, la situation de financement et de trésorerie affichait un gap de financement négatif de 41 milliards de frs CFA. Ce déficit de financement et de trésorerie résulte du niveau élevé des charges de financement.

Poursuivant son propos, le ministre Yoka a présenté aux membres du Conseil le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2026-2028. Conformément à l'article 9 de la loi organique n°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances, l'élaboration par le gouvernement du cadre budgétaire à moyen terme s'inscrit dans le processus de préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2026. Ce document sera transmis au Parlement en vue de l'organisation du débat d'orientation budgétaire. Il a pour but de : fixer la contrainte financière, en indiquant le besoin et la capacité de financement sur la base des hypothèses économiques les plus réalistes, couvrant une période de 3 ans ; déterminer la trajectoire des recettes et des dépenses en fonction de l'orientation donnée à la politique budgétaire.

Le contexte dans lequel ce Cadre a été élaboré est, sur le plan international, marqué par de fortes tensions commerciales et géopolitiques. Sur le plan national, il convient de relever un niveau d'endettement élevé et des marges de manœuvres budgétaires limitées.

L'activité économique devrait ressortir en moyenne à 3,1% sur la période 2026-2028. L'inflation projetée devrait connaître une moyenne annuelle de 3,06%, pour une norme communautaire de quasi même niveau. L'objectif prioritaire de l'action publique sera donc, sur ce moyen terme, de restaurer des marges de manœuvres, tout en poursuivant les efforts tendant à renforcer les perspectives de croissance à moyen terme, en tentant de réduire les risques à court terme.

## Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 23 juillet 2025

Il s'agira d'assurer une croissance économique dynamique et le maintien des comptes publics en excédent, gage de la poursuite de la baisse tendancielle de la dette. L'objectif est d'assurer un raffermissement de l'excédent budgétaire global, prévu à 5% en 2025 contre 3,8% en 2024. Cette politique a permis une nette régression du ratio dette/PIB, passé de 100,3% en 2021 à 88,8% en 2025.

La stratégie d'ensemble pour la période 2026-2028 sera donc de conforter les grands équilibres, pour dynamiser la croissance et amplifier la baisse de l'endettement public. En ce qui concerne les recettes fiscales, une amélioration du recouvrement sera palpable, grâce à la digitalisation du processus de collecte et une réduction des exonérations.

La stabilité des dépenses est également un objectif majeur. Il s'agira de rationaliser encore davantage la dépense publique, ce qui permettra de financer les priorités des pouvoirs publics. Il conviendra également d'assurer une augmentation des dépenses en capital dans les secteurs porteurs de croissance, en veillant à poursuivre la politique de diversification économique. Une autre priorité sera d'augmenter les dépenses sociales essentielles au profit de la population vulnérable.

Un autre objectif majeur consistera à assurer le maintien d'un solde budgétaire positif, gage de maintien des grands équilibres, de poursuite du désendettement de l'Etat et de limitation des appels au marché. La réduction et l'optimisation de la dépense publique sera accélérée, grâce notamment à une affectation prioritaire des excédents primaires attendus des recettes pétrolières au remboursement de la dette extérieure et des arriérés intérieurs.

Pour la période 2026-2028, les recettes budgétaires devraient augmenter à un rythme annuel moyen de 5% ; elles devraient représenter en moyenne 45,3% des recettes sur la période. Elles s'établiraient à 2 479,4 milliards de frs CFA en 2026, 2 599 milliards en 2027 et 2 732 milliards en 2028. Les recettes pétrolières devraient, quant à elles, s'établir en moyenne à 1180,7 milliards de frs CFA, avec une production de 101,5 millions de barils en 2026, 106,6 millions en 2027 et 111,9 millions en 2028, sur la base d'un prix du brut congolais fixé à 61,3 dollars en 2026, 61,7 en 2027 et 63,7 dollars en 2028.

Le gouvernement table sur une progression sensible des recettes fiscales hors pétrole qui devraient augmenter à un rythme annuel moyen de 3,9%, s'établissant à 1111,2 milliards de frs CFA en 2026, 1154,2 milliards en 2027 et 1199 milliards en 2028.

La priorité sera donnée aux dépenses d'investissement de croissance et aux dépenses sociales. Après avoir décliné l'ensemble des grands agrégats budgétaires, le ministre Yoka a informé les membres du Conseil que les rumeurs d'une dégradation de la note souveraine du Congo par l'agence de notation Standard & Poor s'venaient d'être écartées, cette agence félicitant au contraire notre pays pour sa politique budgétaire prudente.

Prenant la parole, son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, s'est déclaré satisfait des intentions contenues dans le document fixant le cadre budgétaire à moyen terme. Il a toutefois insisté, pour la pleine réussite d'une politique de croissance retrouvée, sur la nécessité d'améliorer le climat des affaires, seul mécanisme permettant d'attirer et de fixer des investisseurs potentiels.

### IV/- Communications

Le Conseil des ministres a ensuite suivi deux communications. La première était relative à l'audit du système national de supervision de la sécurité de l'aviation civile par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui aura lieu en octobre 2025 ; elle a été présentée par Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande.

Le Congo a signé la Convention de Chicago depuis 1962. Cette adhésion nous oblige donc à conformer notre pays aux normes et pratiques recommandées (Standards and Recommended Practices – SARPs édictées par l'OACI).

Ces exigences s'appliquent notamment à l'établissement et au maintien d'un système national de supervision de la sécurité de l'aviation civile conforme à ces obligations librement contractées. Dans ce contexte, l'OACI met en œuvre un Programme universel d'audit de supervision de la sécurité – Approche de surveillance continue (USOAP-CMA) qui consiste à évaluer périodiquement la conformité et l'efficacité des dispositifs nationaux de supervision de la sécurité aérienne dans chacun des Etats-membres. Un audit de l'OACI effectué sur cette base est programmé au Congo du 15 au 27

octobre prochain. Il comprendra notamment des visites techniques sur les aéroports internationaux de Maya-Maya à Brazzaville, Agostinho-Neto de Pointe-Noire et Denis-Sassou-N'Guesso d'Ollombo. La mission d'audit examinera particulièrement huit domaines critiques, notamment l'organisation de l'aviation civile, la navigabilité des aéronefs et leur exploitation technique, les services de navigation aérienne ou les aérodromes et aides au sol.

L'issue positive de cet audit, dont le précédent remonte à 2008, renforcera la crédibilité de notre pays auprès des instances internationales, la fiabilité de l'exploitation nationale, l'amélioration de l'attractivité et l'image de qualité de notre espace aérien ainsi que de nos infrastructures aéroportuaires auprès des compagnies étrangères desservant notre pays.

La préparation de cet audit, dont l'échec éventuel serait préjudiciable, amène le ministère en charge des Transports à mettre en œuvre un plan de mise à jour des infrastructures qui seront auditées, de renforcement des capacités de notre Agence nationale de l'aviation civile et de mise à jour du cadre réglementaire, notamment celui qui encadre le fonctionnement du Bureau des enquêtes et des accidents.

Les membres du Conseil ont pris bonne note des informations ainsi portées à leur connaissance et ont souhaité que la mise en œuvre de ce plan ambitieux bénéficie de la mise à disposition des ressources nécessaires et permette la pleine réussite du futur audit engagé par l'OACI.

La seconde communication, relative à des cas de diarrhée enregistrés dans les départements sanitaires de Brazzaville et du Congo-Oubangui, a été présentée par M. Jean Rosaire Ibara, ministre de la Santé et de la Population. Il ressort de celle-ci que, depuis le 23 juin 2025, plusieurs cas de diarrhée ont été enregistrés dans les districts sanitaires de l'île Mbamou et de Mossaka-Loukoléla (village de Sossolo). Ces malades souffrent de diarrhées dont la présentation clinique n'est pas caractéristique mais s'inscrit dans un contexte épidémiologique régional marqué, selon l'OMS, par la recrudescence de cas de choléra dans les pays voisins, notamment la République démocratique du Congo (35 949 cas et 852 décès) ou l'Angola (27 496 cas et 766 décès).

Au 22 juillet 2025, 85 cas de diarrhée sont rapportés dans le district sanitaire de l'île Mbamou. Le district sanitaire de Mossaka-Loukoléla compte 101 cas. Le ministre de la Santé a informé les membres du Conseil de l'envoi de kits de prélèvement afin de réaliser les examens biologiques de confirmation.

La communication du ministre Ibara a permis au Conseil d'être édifié sur les risques liés aux échanges transfrontaliers et sur les actions menées, en collaboration avec l'OMS, afin de renforcer la surveillance épidémiologique et d'assurer la distribution des kits et des médicaments permettant la prise en charge des malades.

Ainsi édifié, le Conseil des ministres a prescrit le déblocage de la somme de 248 millions de frs CFA, afin que les autorités compétentes, en concertation avec l'OMS, puissent faire face au coût prévisionnel de ces interventions.

### V/- Nominations

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé aux nominations suivantes.

#### Ministère de la Communication et des Médias

-Président du Conseil d'administration de l'Imprimerie nationale du Congo: M. Nestor Oyoukou, journaliste niveau III, catégorie I, échelle 1, 15<sup>e</sup> échelon ; -Directeur général de l'Imprimerie nationale du Congo: M. Guy-Roland Ntsimba Diakabana, juriste d'entreprise, droit des affaires.

#### Ministère de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs

Président du Conseil d'administration de l'Office de promotion de l'industrie touristique : Mme. Antoinette Ashley Nguesso Ambendet, vice-présidente du Conseil municipal, adjointe au maire d'Oyo.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h45.

### Fait à Brazzaville, le 23 juillet 2025

**Pour le Conseil des ministres,  
Le ministre de la Communication et des Médias,  
Porte-parole du gouvernement,**



## Sélection internationale ouverte n°851 BEA C/DGE-DSU/SJO/ Ser/ 2025 pour le remplacement de la solution !PLA (Integration P/atform), développée par SWIFT

Dans le cadre la gestion de sa plateforme d'interconnexion des systèmes de paiement, comptables et de messagerie financière, la Banque Centrale souhaite recruter, sur ressources propres, une entreprise spécialisée pour l'accompagner dans le remplacement de la solution /PLA (Integration Platform), développée par SWIFT. A cet effet, elle invite, par le présent avis de sélection. Les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier de sélection rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX  
Direction Générale de l'Exploitation-DGAM, 14ème étage, porte 1412 CBJ  
: 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun  
Tél : (+237) 222 23 40 30; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5402 ou 5403: (+237) 222 23 33 29  
@ : cgam.scw@beac.int

La participation à la présente sélection est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de deux cent mille (200 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué par virement bancaire

ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris.

Votre soumission, conformément au règlement particulier de la sélection devra être déposée, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le mercredi 27 août 2025 à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE- SERVICES CENTRAUX BUREAU D'ORDRE 15ème étage, porte 15.01  
CBJ : 736 Avenue Monseigneur Vogt- BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en une phase aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis administratifs, techniques et financiers seront ouverts le mercredi 27 août 2025 à 13 heures, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés par un document écrit signé du dirigeant de l'entreprise, qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le 04 JUL 2025

Le Responsable,



## Appel d'offres international ouvert n°86/BEACIDGE-DSIIAO/O/Bien 12025 pour la fourniture, le déploiement et le paramétrage d'une solution de filtrage web avancé SYMANTEC (PROXY WEB) au Siège de la BEAC

Dans le cadre de la modernisation de son système d'information, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, la fourniture, le déploiement et le paramétrage d'une solution de filtrage web avancé SYMANTEC (PROXY WEB) au Siège de la BEAC. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE- SERVICES CENTRAUX  
Direction Générale de l'Exploitation- DGAM, 14ème étage, porte 1412  
r:BJ : 736 Avenue Monseigneur Vogt- BP 1917 Yaoundé- Cameroun  
:(+237) 222 23 40 30; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5402 ou 5403  
:(+237) 222 23 33 29  
@ : garn.cx@tl:bea.int

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle joint dans le DAO, sans aucune mention manuscrite et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) francs CFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le 27 août 2025 à 13 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE- SERVICES CENTRAUX BUREAU D'ORDRE 15ème étage, porte 15.01 r:BJ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en une phase aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis administratifs, techniques et financiers seront ouverts le mercredi 27 août 2025 à 14 heures, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés par un document écrit signé du dirigeant de l'entreprise, qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le 04 JUL 2025

Le Responsable,



## POSTE

# Le Congo va se doter d'un système de codification

Le projet de décret portant codification postale en République du Congo a été adopté le 23 juillet, en Conseil des ministres tenu à Brazzaville. Cette codification facilitera non seulement l'acheminement, le tri et la distribution du courrier, mais également l'éclosion du e-commerce.

« La gestion et la distribution du courrier ont longtemps été effectuées manuellement. Ce processus s'est rapidement heurté à la difficulté de trouver les bonnes adresses de destination. La création d'un code postal attribué à une zone géographique spécifique permet d'assurer un tri et une livraison efficaces ainsi qu'un acheminement plus précis et plus rapide du courrier, y compris à l'intérieur du pays. La mise en place d'un système d'adressage et de codification postale de qualité aura pour heureuse conséquence de faciliter les activités socioéconomiques dans notre pays

», a expliqué le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo, aux membres du Conseil des ministres.

Pour lui, la réforme proposée permettra au Congo de répondre aux standards internationaux, notamment portés par l'Union postale universelle,

de développer le commerce électronique et les échanges intra-africains.

Il sied de rappeler que la codification postale intègre, en effet, l'approche de la stratégie de mise en œuvre du Plan national de développement 2022-2026, principalement le volet transformation numérique. Celle-ci est un découpage vi-

sant à simplifier l'identification des destinataires et des destinations. Elle constitue, selon les autorités, une réponse à l'augmentation rapide de la démographie des principales villes où le facteur (Le distributeur de colis) n'a plus la possibilité de connaître individuellement chaque destinataire du courrier.

Signalons que l'opérationnalisation des codes postaux va booster le secteur postal qui se veut être un des piliers stratégiques dans le processus de diversification de l'économie nationale. La codification viendra donc donner un nouveau souffle à l'activité postale nationale.

Le code postal est un ensemble court de chiffres ou de lettres inclus dans l'adresse postale. Il est utilisé par les entreprises postales pour simplifier et accélérer l'acheminement du courrier. Malheureusement, le Congo figure parmi les soixante pays n'ayant pas encore implémenté la codification postale.

Gloria Imelda Lossele

« La gestion et la distribution du courrier ont longtemps été effectuées manuellement. Ce processus s'est rapidement heurté à la difficulté de trouver les bonnes adresses de destination. La création d'un code postal attribué à une zone géographique spécifique permet d'assurer un tri et une livraison efficaces ainsi qu'un acheminement plus précis et plus rapide du courrier, y compris à l'intérieur du pays. La mise en place d'un système d'adressage et de codification postale de qualité aura pour heureuse conséquence de faciliter les activités socioéconomiques dans notre pays »,

## MISE AU POINT

Dans sa parution n° 5055 du 22 juillet 2025, le quotidien Les Dépêches de Brazzaville a publié un article intitulé : « Département du Pool : la population réclame des zones agricoles protégées. » Cet article est consécutif à l'appel lancé par le vice-président de la Coalition des associations unies pour la paix et le développement du Congo (CAUPDC), une organisation regroupant les jeunes du département du Pool. Fiston Mathat, c'est de lui qu'il s'agit, a invité le chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, à contribuer à l'installation des Zones agricoles protégées (ZAP) dans leur entité administrative. « Depuis que le chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, a lancé les zones agricoles protégées, le département du Pool n'en a pas encore bénéficié. Au-delà de l'impatience qui nous anime, nous sollicitons très respectueusement son indulgence d'étendre ce grand projet agricole dans notre département afin que de nombreux jeunes désœuvrés et valides au chômage tirent profit et se prennent en charge », a indiqué Fiston Mathat.

Cette déclaration du vice-président de la CAUPDC ne correspond pas à la réalité, car le département du Pool est l'une des entités administratives qui bénéficie de plusieurs ZAP : des espaces d'expression agricole soustraits de toute pression foncière, aménagés par le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche grâce à la mécanisation agricole prônée par le chef de l'État. Dans ces ZAP, les groupements ou les coopératives sélectionnés en toute objectivité travaillent pour gagner leur argent. Ce travail, devenu de moins en moins pénible grâce aux machines agricoles, contribue à l'augmentation de la production végétale, animale et halieutique du pays. Ce projet salutaire, mis en œuvre avec dextérité par le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Paul Valentin Ngobo, touche tous les départements de la République du Congo. Le Pool, un pilier historique de l'agriculture congolaise, est déjà ancré dans la vision des ZAP.

Les Dépêches de Brazzaville




## VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

### L'ART

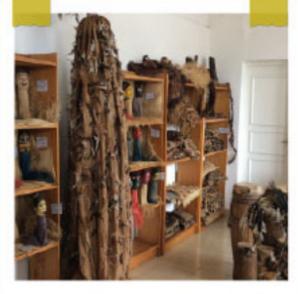
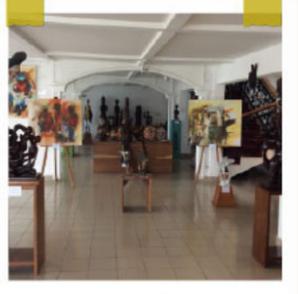
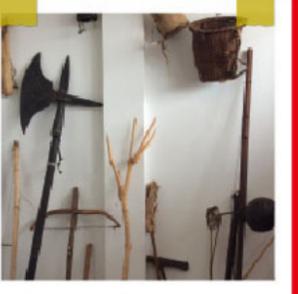
dans toutes ses  
expressions de la  
**TRADITION**  
**MODERNITÉ**

#### Expositions et projections :

- Sculptures
- Peintures
- Céramiques
- Musique

#### Horaires d'ouvertures :

Du Lundi au  
Vendredi : **9H-17H**  
Samedi : **9H-13H**

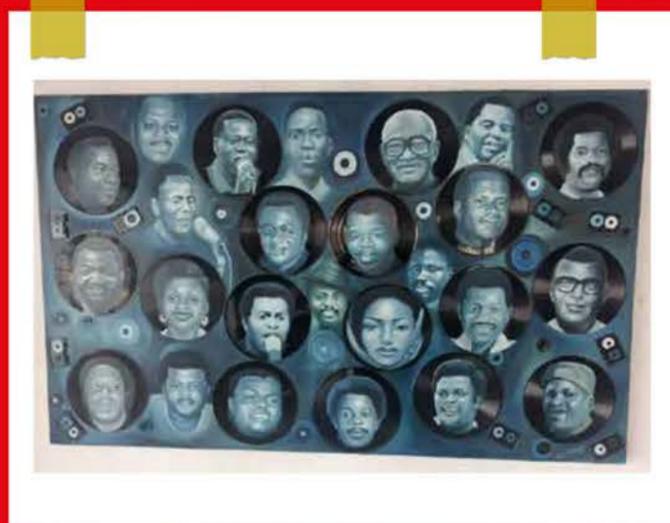


Siège social : 84 Bd Denis-Sassou-N'Guesso,  
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville,  
République du Congo



**PRÉSENTE**  
**LA RUMBA CONGOLAISE**  
**PATRIMOINE IMMATÉRIEL ET CULTUREL**  
**DE L'HUMANITÉ**

**UNE EXPOSITION VENTE**  
des œuvres de l'artiste peintre  
**Bonide Miekoutima**



**Du 21 juin au**  
**21 août 2025**

Dans l'enceinte des  
Dépêches

**Contact :**

**+242 06 666 7065**

**+242 05 396 3535**



Siège social : 84 Bd Denis-Sassou-N'Guesso,  
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville,  
République du Congo



## DIPLOMATIE

## L'ambassadeur du Gabon fait ses adieux à Denis Sassou N'Guesso

Après neuf ans d'exercice en terre congolaise, René Makongo, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Gabon au Congo, est arrivé au terme de sa mission diplomatique. Il a fait ses adieux au président de la République, Denis Sassou N'Guesso, le 24 juillet à Brazzaville.

Les deux personnalités ont passé en revue l'état de la coopération entre Libreville et Brazzaville. « *Je pars du Congo avec un très bon souvenir. Je salue le leadership du président Denis Sassou N'Guesso dans le cadre de la gestion de son pays, la cohésion sociale, l'unité nationale, la construc-*



*tion des infrastructures tout comme sa politique dans le cadre de la protection de l'environnement », a déclaré l'ambassadeur.*

René Makongo a ajouté : « *Les dossiers que je vais confier à mon successeur vont consister à renforcer davantage les relations de coopération entre nos deux pays.*

Le chef de l'État a reçu, par ailleurs, Antoine Ghonda Mangalibi, ambassadeur itinérant, porteur d'un message du président de la République démocratique du Congo, Félix Antoine Tshisekedi Thsilombo.

*Les Dépêches de Brazzaville*

« **Les dossiers que je vais confier à mon successeur vont consister à renforcer davantage les relations de coopération entre nos deux pays.** ».



# Burotec

## Préparez la rentrée sans vous ruiner !!

REMISE JUSQU'À

# -25%

SUR TOUS LES MANUELS  
ET FOURNITURES SCOLAIRES

**BRAZZAVILLE**  
Rond-point de la Gare, Avenue Orsy, Centre-ville

+242 05 537 14 75 / 05 537 10 39  
contactbzv@burotec.biz

SUIVEZ-NOUS SUR

FOURNISSEURS



# TOUTE L'ACTUALITÉ DU BASSIN DU CONGO

## ▶ EN VIDÉO

☎ (+242) 06-929-4505

✉ info@adiac.tv

📍 84, Boulevard Denis Sassou N'Guesso  
Brazzaville, République du Congo

[www.adiac.tv](http://www.adiac.tv)



## RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

## La CIJ reconnaît la responsabilité des États

Dans un avis rendu le 23 juillet, la Cour internationale de justice (CIJ) estime que les États ont bien des obligations en matière de lutte contre le réchauffement climatique et ouvre la voie à des « réparations » pour les pays vulnérables. Cette « juridicisation » de la lutte contre le changement climatique permet donc aux pays africains d'exiger des réparations climatiques aux pays pollueurs.

L'avis de la CIJ est purement consultatif. Il donne néanmoins de nouveaux arguments juridiques et politiques aux pays du Sud, principalement africains, de réclamer des financements aux puissances industrielles. Ce serait, d'ailleurs, rendre justice à un continent africain qui émet à peine 4 % des émissions mondiales de Gaz à effet de serre mais qui subit déjà de graves conséquences du changement climatique avec des impacts considérables sur sa population et son développement. Saisie il y a deux ans par l'Assemblée générale des Nations unies, la CIJ, plus haute juridiction onusienne, a rendu un avis consultatif considéré comme historique sur les obligations des



La Haye (Pays-Bas), le mercredi 23 juillet. Les juges de la Cour internationale de justice se sont prononcés à l'unanimité pour une reconnaissance de l'illégalité pour un État de violer ses obligations climatiques. EPA/Lina Selg

États en matière de changement climatique. Les quinze juges de la CIJ indiquent à l'unanimité que « les États

qui violent leurs obligations climatiques commettent un acte illicite et pourraient se voir récla-

mer des réparations par les pays les plus affectés ». Les pays africains disposent désormais d'une jurispru-

dence internationalement reconnue pour attaquer en justice les pays développés pour leur inaction climatique mais surtout demander des réparations.

Les professionnels africains du droit ont enfin un instrument puissant pour passer à l'action et défendre devant les juridictions nationales et internationales les droits des peuples africains face à l'injustice climatique. Il faudra du temps pour que les juristes s'imprègnent des 140 pages de l'avis de la CIJ, et encore plus pour voir si des tribunaux nationaux s'en emparent. Globalement, le caractère historique du texte a été salué, notamment par les experts et militants de la cause climatique.

**Fiacre Kombo**

## MALI

## Un commandant actif de Daesh tué à Ménaka

Ancien déserteur devenu haut responsable au sein de Daesh, Souleymane Ag Bakawa, alias « Soldat », a été neutralisé le 21 juillet par les Forces armées maliennes.



L'opération, basée sur des renseignements fiables selon les autorités maliennes, a été menée dans la localité de Chimam, à environ 45 km de Ménaka. Le « Soldat » était impliqué dans plusieurs actes violents récents, notamment l'assassinat de deux policiers et de combattants du MSA à Ménaka, l'exécution de civils, dont des notables, ainsi que le récent enlèvement de Sidi Barka, président de la société civile de Ménaka.

Pris par surprise à l'aube dans son campement, le terroriste a tenté de résister avec le soutien de renforts de Daesh. Mais la riposte de l'armée malienne a permis de le neutraliser. Pour le gouvernement du Mali, cette opération illustre une nouvelle fois la montée en puissance des forces de défense et de sécurité du pays, ainsi que l'engagement des troupes dans la lutte contre le terrorisme.

**F.K.**

## PATRIMOINE AFRICAIN

## La France prête à tourner la page du pillage colonial

Un projet de loi inédit veut briser les blocages et permettre des restitutions massives des biens culturels pillés lors de la colonisation, après des années de lenteur et de polémiques.



Le gouvernement français prévoit de présenter, le 30 juillet, un projet de loi destiné à accélérer la restitution de biens culturels pillés durant la colonisation, souvent réclamés par plusieurs pays africains. Jusqu'ici, chaque restitution devait passer par une loi spécifique, ce qui ralentissait fortement le processus. Seulement vingt-sept biens ont été restitués à ce jour, dont vingt-six au Bénin en 2021, alors que des milliers

font l'objet de demandes.

Le futur texte permettrait de déclasser un bien par décret en Conseil d'État, sans passer par le Parlement. Cette réforme vise à sortir la France de sa position « à la traîne », comparée à des pays comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni.

Des voix politiques demandent toutefois une méthodologie rigoureuse pour éviter les erreurs du passé, comme la restitution

en 2020 de vingt-quatre crânes à l'Algérie, dont seuls six étaient authentifiés comme appartenant à des résistants anticoloniaux. Des doutes subsistent aussi sur l'authenticité du sabre restitué au

Sénégal.

Le débat reste sensible : pour les parlementaires, il s'agit autant de justice historique que de diplomatie culturelle. Le texte devra garantir l'exactitude historique, tout en permettant des réparations symboliques. Ce projet de loi pourrait marquer un tournant majeur dans la politique patrimoniale française vis-à-vis de l'Afrique.

**Noël Ndong**



## Avis d'Appel d'Offres International (AAOI)

(Processus à deux enveloppes, sans Préqualification)

Maître d'Ouvrage : Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN)

Projet : Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)

Intitulé du Marché : Fournitures, installation et prestations de service pour la connectivité du réseau LAN de l'Université Denis SASSOU-NGUESSO et du Cabinet du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur

Pays : République du Congo

Financement : BIRD

Prêt N° : 9398-CG

N° Appel d'Offres : 08/MPTEN/PATN-UCP/F/AOI/2025

Emis le : 23 juillet 2025

Mesdames, Messieurs,

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du Marché de Fournitures, installation et prestations de service pour la connectivité du réseau LAN de l'Université Denis SASSOU-NGUESSO et du Cabinet du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur : « Pour ce marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement ».

2. Le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la mise à niveau des infrastructures de connexion de l'Université Denis SASSOU-NGUESSO et du Cabinet du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur à Brazzaville, pour un délai d'exécution de six (06) mois.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) tel que défini dans le « Règlement de passation des marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et février 2025 » de la Banque Mondiale, et est ouverte à tous les Candidats éligibles.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique ; à l'attention de Monsieur Mathurin MAKAMBALA, Spécialiste en Passation des Marchés, e-mail : marchespatn@gmail.com ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé et éligible en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèces ou par virement bancaire au compte ci-après : IBAN CG39 3001 5242 0110 1200 0302 671 domicilié à la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) à Brazzaville. Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé par poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement.

6. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 08 septembre 2025 à 14 heures. La passation électronique de marché ne sera pas autorisée. Les Offres tardives seront écartées. Les enveloppes extérieures marquées « OFFRE ORIGINALE », et les enveloppes intérieures marquées « PARTIE TECHNIQUE » seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à l'adresse ci-dessous à 14 heures 30 minutes. Les enveloppes marquées « PARTIE FINANCIERE » resteront fermées et seront conservées en un lieu sûr par le Maître d'Ouvrage jusqu'à la seconde séance publique d'ouverture des Offres.

7. Les Offres seront évaluées conformément au processus d'évaluation défini dans le Dossier d'Appel d'Offres. Les pondérations suivantes s'appliqueront aux critères notés (y compris les facteurs techniques et autres que le prix) : T = 70 %, et pour le coût de l'Offre : F = 30%.

8. Les offres doivent être accompagnées d'« une Déclaration de Garantie d'Offre », dont le modèle est indiqué dans la section IV.

9. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de la Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulgaration des Bénéficiaires effectifs inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Nom de l'Agence d'exécution : Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)

Nom du bureau : Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)

Adresse du bureau : 254, Avenue Prosper GANDZION, à côté de l'ambassade du Rwanda, centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo

Téléphone : (+242) 05 079 21 21

Adresse électronique : marchespatn@gmail.com

Fait à Brazzaville, le

**Le Coordonnateur p.i**

**Patrick Valery ALAKOUA**

FESPAM

# Un groupe musical vénézuélien en concert à Kombé

Les artistes vénézuéliens du groupe « Madera » venus participer pour la première fois au Festival panafricain de musique (Fespam) se produiront le 24 juillet à l'orphélinat village des enfants cardinal Emile-Biayenda, à Kombé.

Dans le cadre de la douzième édition du Fespam, l'ambassade de la République bolivarienne du Venezuela au Congo informe les amoureux de la bonne musique de la présentation du groupe musical « Madera », le 24 juillet à 10 heures, à l'orphélinat village des enfants cardinal Emile-Biayenda, à Kombé (Centre de recherche agricole chinois), dans le huitième arrondissement de Brazzaville. Elle invite les mélomanes à suivre cette prestation des artistes vénézuéliens. « Alors que le Fespam est aujourd'hui à sa douzième édition, c'est pour la première fois qu'un groupe musical du Venezuela y

participe. Voilà pourquoi, je vous invite à venir nombreux », a déclaré la diplomate vénézuélienne, Laura Evangelia Suarez.

Notons que le groupe « Madera » s'est produit le 22 juillet au Palais des congrès, accompagné des groupes « Kongo salsa » et « Tam-Tam sans frontières » et le 23 juillet à Mayanga, arrêt Maison Blanche, toujours dans le huitième arrondissement de Brazzaville.

**Bruno Zéphirin Okokana**

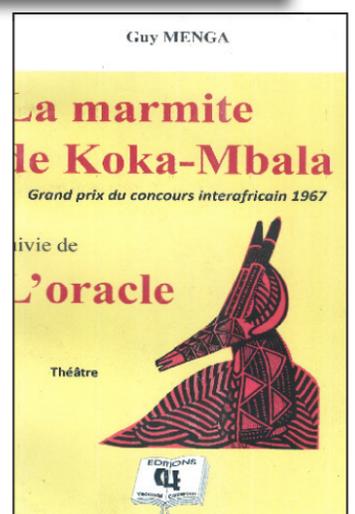
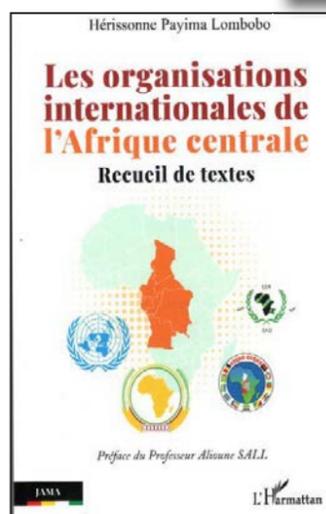
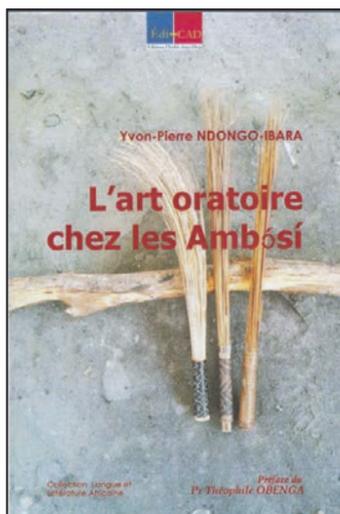
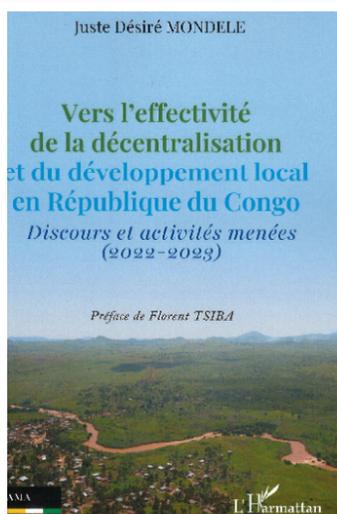
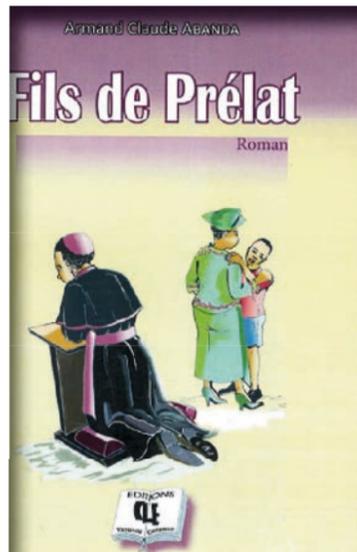
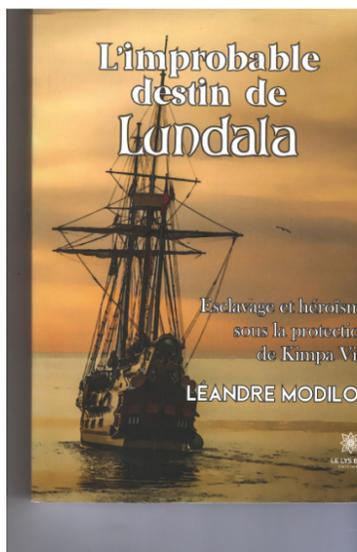
**« Alors que le Fespam est aujourd'hui à sa douzième édition, c'est pour la première fois qu'un groupe musical du Venezuela y participe. Voilà pourquoi, je vous invite à venir nombreux »**



Les artistes vénézuéliens posant avec leur ambassadrice au Congo/DR



## EN VENTE



SMIB 2025

# La SNPC, sponsor officiel de l'événement

Le semi-marathon international de Brazzaville (Smib) se tiendra le 14 août prochain. Comme les années précédentes, cette 20<sup>e</sup> édition est sponsorisée par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), l'opérateur historique pétrolier national.

En sponsorisant l'événement sportif de masse le 14 août prochain, la SNPC veut, une fois de plus, réaffirmer son engagement en faveur du sport et de la jeunesse.

Toujours bien organisé, le semi-marathon international de Brazzaville s'impose depuis vingt ans comme le plus grand événement sportif populaire au Congo. C'est en raison de son succès croissant qu'il attire de plus en plus des milliers d'athlètes venus de tout le pays et de la sous-région. Cette manifestation soutenue au plus haut niveau par le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, se tient toujours dans une ambiance festive, conviviale et bon enfant.

Pour cette édition-anniversaire, le Smib entend marquer les esprits, en rassemblant le maximum de coureurs qu'avant, question de confirmer à tous que le sport demeure le véritable levier de cohésion sociale et de promotion de la bonne santé.

Toutefois, la SNPC informe le public que les inscriptions pour la participation sont encore en cours, mais seront bouclées dans quelques jours. Les enregistrements se font dans les stations-ser-



JE M'INSCRIS

AU STADE MASSAMBA-DÉBAT

DU 19 MAI AU 30 JUILLET 2025

+ (242) 06 525 60 42 + (242) 06 70 527 83 + (242) 05 525 09 55

**SMIB**  
20<sup>ème</sup> SEMI-MARATHON  
INTERNATIONAL  
DE BRAZZAVILLE

**14**  
AOÛT  
2025  
AU BOULEVARD  
ALFRED RAOUL



vices SNPC Distribution à travers le pays, ainsi qu'au stade Massamba-Débat, s'agissant de Brazzaville. Pour ce faire, la SNPC invite tous les Congolais, jeunes ou adultes, à saisir l'opportunité afin de participer à cette grande course qui

va, comme d'habitude, raviver les artères emblématiques de la ville capitale.

« Nous invitons chacun à se préparer, à s'inscrire et à venir vivre cet événement qui fait vibrer notre capitale chaque an-

née, dans le respect des valeurs sportives, de l'esprit d'équipe et du dépassement de soi », souligne la direction de la SNPC.

En tant que sponsor officiel, la SNPC accompagne le Smib depuis plusieurs éditions, en lui apportant

un soutien logistique, matériel et financier essentiel, nécessaire à la bonne organisation de ce grand événement sportif. Son fervent appui à cette manifestation s'inscrit dans le cadre de sa responsabilité sociétale, en matière de santé, de cohésion nationale et de promotion de la jeunesse congolaise.

L'opérateur historique pétrolier congolais rappelle, par ailleurs, que le sport est un vecteur de discipline, d'unité et d'excellence, du vivre-ensemble et des valeurs qu'il partage avec la jeunesse congolaise dont il promeut toujours à travers son soutien au Smib.

Le 14 août, les rues de Brazzaville vont vibrer au rythme des foulées des milliers d'athlètes qui participeront à la course, sous le regard admiratif d'un public toujours nombreux. Les retardataires ont encore quelques jours pour inscrire leurs noms sur la liste des participants.

La SNPC donne rendez-vous à tous le 14 août, pour un départ qui symbolisera l'énergie, la fierté et l'espoir d'un Congo en paix et qui prospère.

**Firmin Oyé**

CHAN 2024

## L'unité, thème principal de la compétition

La 8<sup>e</sup> édition du Championnat d'Afrique des nations (Chan) qui se déroulera du 2 au 30 août au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie se jouera sur le thème « Pamoja », terme signifiant « Unité » en swahili.

La Confédération africaine de football (CAF) a officiellement lancé la campagne de la 8<sup>e</sup> édition du Chan en dévoilant son affiche officielle accompagnée du terme « Pamo-

ja ». Un mot qui prend tout son sens puisque c'est pour la première fois que trois nations de l'Afrique de l'Est sont réunies pour accueillir un événement continental majeur

de football. Ce mot, a expliqué la CAF, incarne l'esprit de cohésion, d'harmonie et d'ambition partagée, reflétant la force collective des communautés africaines et les valeurs que le football fait vivre : esprit d'équipe, entraide et solidarité. L'affiche officielle révélé le 21 juillet illustre avec force et couleur la vivacité du football africain et la richesse culturelle des pays hôtes,

confirme la CAF. « Conçue autour des motifs dynamiques et expressifs, elle met en avant les paysages emblématiques d'Afrique de l'Est ainsi que des symboles forts, en résonance avec les valeurs de Pamoja », explique-t-elle.

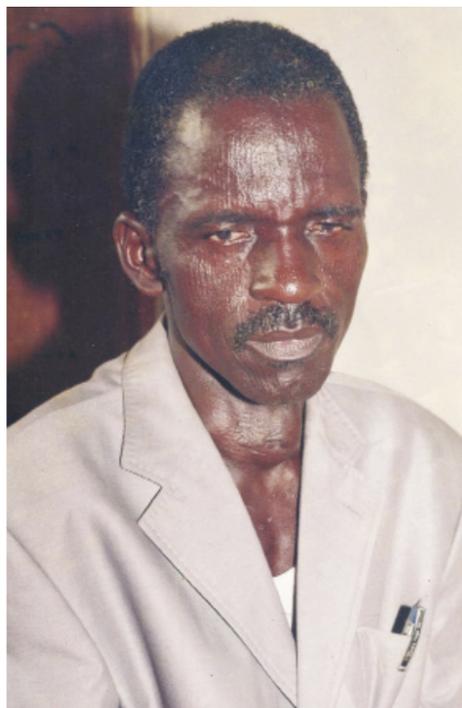
Le Chan Total Energies est une compétition réservée aux joueurs évoluant dans leurs championnats nationaux. La compétition célèbre

le talent local et met en lumière toute la richesse et la diversité du football africain.

Placé dans le groupe D, le Congo débutera face au Soudan, le 5 août. Il jouera son deuxième match, le 12 août, contre le Sénégal avant de disputer le dernier du groupe, le 19 août, contre le Nigeria. Le Congo jouera ses matches à Zanzibar.

**James Golden Eloué**

## NÉCROLOGIE



Arsène Gobali, agent des Dépêches de Brazzaville, les enfants et les familles Olobo et Mandzo ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur père, frère, et oncle Joseph Gobali, survenu le 17 juillet 2025.

La veillée mortuaire se tient à son domicile sis au n° 106 rue Louanda (Réf: station Puma en allant vers les dalettes arrêt Goulou).

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Jonas Ndongassi, Mme Mbetekou Sylvie, les familles Philippe Ngalambi-Itoro et Hélène Ngadzala ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur petit-fils, fils, Loïc Hélain Ndongassi Ngalambi, survenu le dimanche 13 juillet à Pointe-Noire.

Le corps sans vie du regretté quitte Pointe-Noire le mercredi 23 juillet à 14 heures pour atterrir à Maya-Maya à 15H00 via le vol régulier de la compagnie aérienne Canadian Airways.

La veillée mortuaire est organisée au domicile familial sis au n° 7 de la rue Mfouaty à Talangai derrière l'hôpital de référence à quelques mètres de l'ancien siège de la commune de Talangai. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

« Dieu a donné, Dieu a repris ».



## COOPÉRATION

## Le président mozambicain reçoit le ministre congolais des Affaires étrangères

Muni de son bâton de pèlerin, le chef de la diplomatie congolaise, Jean-Claude Gakosso, poursuit sa route en Afrique australe pour conforter et consolider la candidature de Firmin Édouard Matoko à la direction générale de l'Unesco. Après l'Angola et l'Afrique du Sud, il a été reçu, le 23 juillet, par le président mozambicain, Daniel Francisco Chapo, à Maputo.

Doté d'un exercice diplomatique bien rôdé, le ministre congolais a été fidèle porteur d'un message du chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, à son homologue mozambicain. Une occasion pour lui de présenter l'ancien sous-directeur général du Secteur pour la priorité Afrique et les Relations extérieures de l'Unesco, Firmin Édouard Matoko, candidat à la direction générale de cette institution onusienne. La priorité de sa campagne électorale ambitionne de construire l'Unesco du futur.

Cette présentation a suscité un soutien très vif et dénué de toute ambiguïté de la part du président Daniel Francisco Chapo. Dans le paysage politique actuel, il est perçu comme étant le parangon d'une nouvelle génération de



La délégation congolaise reçue par le président mozambicain./DR

chefs d'État africains totalement engagés dans la renais-

sance du continent, se situant parmi ceux qui sont fiers de

l'héritage authentique légué par les anciens, et insoumis

face à tout projet de domination et de soumission.

Le président mozambicain a promis son soutien sans faille et s'attachera à le poursuivre pour celui qui est, en réalité, le candidat du groupe africain dans cette belle compétition : Édouard Firmin Matoko.

Après Maputo, la délégation congolaise continuera au Botswana, pays du delta de l'Okavango, au Nord-Ouest, devenu en 2014 le millième site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Elle poursuivra sa mission à l'île Maurice, pays ayant ratifié la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, le 19 septembre 1995. Son premier site protégé est inscrit en 2006 et, depuis 2020, il compte deux sites inscrits au patrimoine mondial.

Marie Alfred Ngoma

## CARRIÈRES ARTISTIQUES

## L'OIF présente deux appels à projets aux artistes

Mobilité, diffusion, découvrabilité... L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a présenté aux artistes congolais et d'autres pays africains, deux fonds d'appui essentiels à saisir au plus tard le 20 août.

Réunis à Brazzaville dans le cadre de la 12e édition du Festival panafricain de musique (Fespam), les artistes et professionnels de la culture ont été édifiés le 24 juillet sur deux importants appels à projets lancés par l'OIF. Présentés par Kanel Engandja Ngoulou, coordonnateur de projets à l'OIF, ces dispositifs offrent un accompagnement concret à la création, la circulation et la visibilité des œuvres culturelles francophones tant sur le continent, qu'au-delà. Le premier fonds, doté de 150 000 euros, est destiné à soutenir la mobilité des artistes et la circulation des biens culturels. Il cible les artistes ou collectifs professionnels issus de l'espace francophone, actifs depuis au moins deux ans dans des domaines comme la musique, le théâtre, la danse, le cinéma, la littérature, l'humour ou encore les arts visuels. Les projets éligibles couvrent la participation à des résidences, festivals, foires, masterclass, ou encore la mise en réseau.

« Les artistes peuvent demander jusqu'à 5 000 euros pour leurs déplacements, auxquels peuvent s'ajouter 2 500 euros pour la prise en charge logistique des biens culturels. Ces aides sont cumulables et permettent réel-

lement de donner corps à une ambition artistique », a précisé Kanel Engandja Ngoulou.

Le second appel à projets, doté de 300 000 euros, s'adresse aux structures culturelles légalement constituées œuvrant dans les secteurs du spectacle vivant, du cinéma-audiovisuel ou de l'édition. Il vise à soutenir les initiatives de distribution et de découvrabilité numérique des œuvres culturelles francophones. Sont notamment encouragés les festivals existant depuis au moins deux éditions, les outils de promotion ou encore les plateformes de recommandation de contenus.

La subvention peut atteindre 30 000 euros pour la distribution et 50 000 euros pour la découvrabilité, mais ne doit pas dépasser 80 % du budget total du projet, le reste devant être couvert par des financements complémentaires.

« Nous avons voulu, à l'occasion du Fespam, informer les artistes et entrepreneurs culturels congolais de ces opportunités concrètes. Très peu vont vers l'information, et parfois on reproche à l'OIF de ne pas assez les soutenir. Il faut désormais candidater ! », a insisté Kanel. Il a notamment déploré la faible candidature des artistes congolais aux différents fonds que propose



Kanel Engandja Ngoulou détaillant les deux fonds de l'OIF en cours au profit des artistes africains/Adiac

cette organisation, contrairement à d'autres pays comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, la Tunisie, le Cameroun, le Maroc, le Bénin ou encore la République démocratique du Congo dont les artistes bénéficient régulièrement de ces opportunités. L'appel est ouvert jusqu'au 19 août. Les candidatures doivent inclure un formulaire en ligne, un dossier de présentation détaillé,

un budget, des preuves d'existence juridique, un portfolio, et, pour les structures, des rapports d'activités antérieurs. Des séances d'information en ligne sont prévues les 31 juillet et 1er août pour répondre aux questions pratiques.

À travers ces deux dispositifs, l'OIF réaffirme sa volonté de renforcer les industries culturelles francophones, avec une atten-

tion particulière aux jeunes, aux femmes et à la rigueur dans la gestion des fonds. « Ce que nous attendons, c'est que l'argent public soit géré dans les règles de l'art. Il ne s'agit pas de financer des dépenses personnelles, mais de contribuer au rayonnement de nos talents », a conclu Kanel. Plus d'informations et candidatures sur le site de l'OIF.

Merveille Jessica Atipo